

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2020

Le 26 mai 2020 à 19h00, le Conseil Municipal de Villerséal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle François Mitterrand, sous la Présidence de Madame Françoise LAURIERE, doyenne des membres du Conseil Municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 mai 2020**

Présents : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Christophe VECCHIOLA, Sylvie AVEZOU, Marie-Christine DEBLACHE, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Thomas GASSELING, Iris TRYSTRAM, Pierrick TROUSSELLE, Magali BULIT, Maxime CHEROUX-VALADIE.

Représentés : Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Jean-Raymond CRUCIONI procuration à Jean-Jacques CAMINADE

Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM, maire sortant, ouvre la séance et fait appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leur fonctions.

Madame Rolande PITON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Avant de laisser la parole à Madame Françoise LAURIERE, Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM offre un discours à l'assemblée :

« Bienvenue aux nouveaux élus et à toutes celles et ceux qui nous regardent et nous écoutent.

Nous ne sommes pas dans la salle habituelle du Conseil Municipal à la Mairie, à 300m de cette salle, plus vaste et mieux adaptée à la distanciation nécessaire.

La vie des élus, comme celle des habitants de toutes les communes de France, a été bouleversée au lendemain du premier tour des élections municipales, le 15 mars.

Sans le Covid 19, cette première réunion du conseil aurait eu lieu le 20 mars à la mairie.

Ce furent de rudes journées et je remercie les élus, ceux de 2014 et ceux de 2020, d'avoir partagé les nombreuses tâches.

Ce soir, je veux d'abord féliciter les nouveaux élus d'avoir répondu positivement à la proposition que leur a faite Guillaume Moliérac.

Il a constitué une équipe paritaire, en associant des élus d'expérience à des femmes et des hommes qui se présentaient pour la première fois devant les électeurs.

C'est une belle équipe !

L'action municipale exige que nous, élus, soyons au service de tous, sans exclusive, afin de rassembler, pour le bien des habitants de la bastide, tous ceux qui veulent s'associer à la réflexion collective.

Préoccupation constante : faire en sorte que la vie quotidienne s'améliore dans le village et qu'il soit plus attractif afin de favoriser le développement de toutes les activités économiques.

Je laisse la parole à Françoise Laurière, qui va présider la réunion pour l'élection du Maire. Je dirai encore quelques mots au nouveau Maire, dont le nom sera dévoilé dans un instant ! »

Madame Françoise LAURIERE positive son rôle de présidente de l'assemblée, non pas du fait de son âge, mais grâce à sa sagesse. Elle souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants et a une pensée pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-010	<u>Election du Maire</u>	5-1

Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM, maire sortant, ouvre la séance et fait appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leur fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Rolande PITON pour assurer ces fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Mme La Présidente procède à l'appel de candidatures, puis il est procédé au vote.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **15**
- Majorité absolue : **8**

A obtenu :

- M. Guillaume MOLIERAC : **15 voix** (quinze)

M. Guillaume MOLIERAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM reprend la parole et s'adresse à son successeur :

« Cher Guillaume,

Je suis particulièrement heureux que tu prennes le relais à ce poste magnifique de maire de Villeréal.

J'ai aimé passionnément cette fonction, qui permet d'intervenir dans tous les domaines de la vie des citoyens.

Même dans une petite commune comme la nôtre, si l'on prépare sérieusement les projets, avec l'aide de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, il est possible d'avoir de l'ambition.

C'est ce que nous avons vécu ensemble depuis 2008 avec, notamment, dix ans plus tard, l'obtention du label « Plus Beau Village de France ».

Avec le soutien de ton équipe, il faudra conserver ce label prestigieux.

2020/11

Toute ma vie professionnelle s'est déroulée au sein du service public, à l'ORTF, Antenne 2 puis France 2. Durant près de 40 ans.

Mon engagement au sein d'une commune a été le prolongement de ce parcours professionnel : 13 années en tant qu'adjoint au Maire de Villéréal, Guy Berny, puis 12 autres comme premier magistrat de cette commune. 25 années de vie publique depuis 1995.

Toi aussi, Guillaume, tu as été adjoint durant deux mandats, ce qui t'a permis de prendre connaissance des principaux dossiers.

Depuis quatre ans, tu as acquis une expérience supplémentaire, en tant qu'élu de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargé par Alain Rousset de suivre les questions concernant l'apprentissage.

A Villéréal, tu as été adjoint chargé des associations, un poste d'observation idéal tant le tissu associatif est important dans le pays villeréalais.

Membre du bureau municipal, tu as été associé à l'élaboration de toutes les décisions prises depuis douze ans. Et singulièrement ces deux derniers mois !

Tu vas découvrir un autre domaine que tu as abordé via le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la communauté de communes avec 43 communes, près de 18.000 habitants et des enjeux forts sur tout le territoire.

Je ne peux pas conclure sans parler de culture. Elle ne doit jamais être considérée comme accessoire. Quel que soit sa forme, musique, lecture, théâtre, peinture, cinéma, photographie, il faut qu'elle conserve sa place à Villéréal, une place importante qui contribue à la qualité de vie des villeréalais et à la renommée de la Bastide.

Je te souhaite, ainsi qu'à ton équipe, une longue et belle vie de Maire. Je suis persuadé que tu en as toutes les qualités et capacités. »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-011	<u>Création de postes d'adjoints</u>	4-1-3

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **D'approuver** la création de 4 postes d'adjoints au maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-012	<u>Election des adjoints</u>	5-1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Françoise LAURIERE
- Jean-Jacques CAMINADE
- Rolande PITON
- Christophe VECCHIOLA

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **15**
- Majorité absolue : **8**

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire
Dans l'ordre du tableau :

Françoise LAURIERE : 1^{er} adjoint au Maire

Jean-Jacques CAMINADE : 2^{ème} adjoint au Maire

Rolande PITON : 3^{ème} adjoint au Maire

Christophe VECCHIOLA : 4^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur Guillaume MOLIERAC, paré de l'écharpe tricolore s'exprime à son tour :

« Je remercie l'équipe municipale pour mon élection, notre élection du 15 mars 2020.

Je devais prendre mes fonctions lors du conseil municipal du 20 mars, mais l'état d'urgence sanitaire a bousculé le calendrier.

J'ai à la fois ressenti du bonheur, de la fierté et... de la frustration : soirée d'élection annulée, installation reportée. Pierre-Henri Arnstam forcé de prolonger et d'endosser la gestion de la crise devait imaginer une autre sortie.

Cette crise sanitaire engendre des bouleversements à courts et longs termes.

L'annonce du gouvernement de fermer les écoles dès le 16 mars pour une reprise parcimonieuse à partir du 11 mai.

2020/12

Puis le 17 mars, avec le confinement de la population ayant pour conséquence la suspension des activités associatives, la fermeture des entreprises et l'isolement des personnes. Cet isolement, source d'angoisse, de peur, d'inquiétudes...

Mais cette crise, ce confinement mondial, a permis à la nature de reprendre ses droits. La baisse de l'activité humaine aura fait (re) découvrir le silence, le chant des oiseaux. La faune et la flore se réattribuent leurs espaces.

On s'est réapproprié les temps longs, la marche, le vélo, la couture, le jardinage...

On s'est rendu compte qu'il fallait prendre soin de soi, de notre cadre de vie. Préférer les produits locaux et les circuits courts.

Un temps qui nous a été offert pour cultiver notre imagination, notre créativité et faire preuve de résilience.

Commune de Villeréal
Séance du 26 mai 2020

Ces bouleversements doivent nous permettre d'envisager de nouveaux projets pour nos nouveaux besoins.

Ce n'est pas le moment de baisser les bras.

Nous avons besoin de mieux consommer en privilégiant les circuits courts.

Nous avons besoin de mieux vivre en prenant soin de la nature, de notre santé, de nos espaces.

Nous avons besoin de renforcer l'accompagnement éducatif des enfants.

Nous avons besoin de renforcer la chaîne de solidarité en s'appuyant sur les associations.

Nous avons besoin de tiers lieux pour faciliter le télétravail des entreprises, des collectivités.

Nous avons la chance de vivre ici.

Ce soir, j'ai une pensée pour ma famille ici présente. J'ai grandi dans un environnement familial où la politique et Villeréal avaient une grande place. L'engagement de plusieurs membres de mes familles m'a mené naturellement à m'investir.

Je voudrais à présent, rendre hommage à Pierre-Henri.

Tu auras débuté ta fonction de Maire en 2008, en pleine crise financière mondiale. La crise des subprimes. Tu la termines en 2020, en pleine crise sanitaire.

Je débute mon mandat par cette épidémie mondiale, je me prépare donc au pire à la fin de ma mandature.

Je suis fier d'avoir travaillé durant douze ans à tes côtés.

Merci pour tout ; j'ai pu observer, t'écouter, apprendre. Et je veux m'inspirer de trois choses : ton humilité, ta rigueur dans le travail, ton ambition pour Villeréal dont tu auras profondément marqué l'histoire.

La culture, qui n'est pas que des dépenses, est surtout une plus-value. Villeréal Plus Beau Village de France, les 750 ans de la Bastide, ses expositions, son livre.

Tu m'as accordé ta confiance dès le début en me confiant la mission d'adjoint ; de délégué aux associations jusqu'à être candidat à ta succession.

Une nouvelle tranche de vie pleine d'actions, de rencontres s'offre à toi.

Je sais déjà que tu continueras à t'investir pour la commune et je continuerai à te solliciter.

Je me permets une dernière fois de dire : «Merci Monsieur le Maire. Merci pour tout ».

Belle et heureuse nouvelle vie à toi. »

Monsieur le Maire clôt la séance par la lecture de la charte communale et la distribue à tous les conseillers.

Mardi 16 juin 2020 : prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19h40.